

Les « Signent-tout » récidivent pour porter le coup de grâce à Pôle emploi...

Les syndicats « signent-tout » ont signé tous les accords néfastes pour Pôle emploi et ses salariés. Pour exemple : Classification qui ralentit les carrières et empêche de

reclasser tous les agents au niveau de classification correspondant à leurs qualifications ; GPEC posant le principe d'emplois inutiles à Pôle emploi menant à « Trajectoire GDD » et ses conséquences ; QVT véritable déni de souffrance au travail qui instaure la vicieuse ORS et laisse entrevoir la réduction voire la fermeture de sites masquée derrière la promotion du télétravail ; Règlement Intérieur avec ses dérives autoritaires ; « Renouveau du Dialogue Social » qui réduit les droits syndicaux et les moyens de défense des salariés ; NAO qui, année après année, entérine l'austérité salariale à Pôle emploi ; etc.



Non contents de ce bilan catastrophique, les « signent-tout » viennent de se coucher une fois de plus devant le gouvernement et la DG pour porter le coup de grâce à Pôle emploi : pour embaucher 1000 CDD, la DG avait besoin de lever le verrou des 5% maximum de CDD (en heures) inscrit dans la CCN. L'Accord « Taux CDD », portant avenant à la CCN, est très lourd de conséquences à venir. En le signant, les « Signent-tout » ont compromis l'avenir de Pôle emploi et de ses salariés :

- ▶ Initialement promis à la nouvelle offre de service (« Pack démarrage » remplaçant les ESI), les 1000 CDD sont finalement affectés au renforcement des équipes Entreprise (certes en sous-effectif depuis leur création) sur la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours,
- ▶ Cela pointe et stigmatise l'activité des Conseillers à Dominante Entreprise (CDE),
- ▶ Malgré le volontariat évoquée, et le fait que se sont principalement les CDE et les conseillers MRS qui ont vocation à se positionner, la notion de « lettre de mission » d'une durée de 3 ans a de quoi inquiéter, s'agissant d'une activité pérenne,
- ▶ Cela est à mettre en lien avec la fin du « cœur de métier de l'intermédiation » (2015) qui a séparé les conseillers à dominante Demande et les conseillers à dominante Entreprise, facilitant ainsi à terme la sous-traitance massive (voire totale) de l'activité Relation Entreprise ; et les expérimentations pratiquées dans plusieurs régions (sous-traitance de la prospection des PE et TPE à La Poste, pour commencer...) semblent, hélas, aller dans ce sens...

POURQUOI DES EMBAUCHES
EN CDD ?



Les 1000 CDD sont un prétexte pour modifier la CCN par l'Accord « Taux de CDD » et permettre à la DG d'accroître le nombre de collègues en précarité, de ne plus être limitée pour recruter des CDD de remplacement, d'augmenter le nombre de CDD pour surcroît d'activité, et pire, de supprimer tout délais de carence entre deux CDD.

Bien au-delà du « plan de mobilisation sur la gestion des offres de plus de 30 jours », il est à craindre qu'à l'avenir la DG se serve de l'Accord « Taux CDD » pour, sur bien d'autres activités et offres de services, multiplier les « lettres de missions » et ainsi remplacer des titulaires par des CDD...

L'annonce des 1000 CDD, arrivée fort opportunément juste avant les élections professionnelles, est absurde et paradoxale pour un gouvernement qui prétend lutter contre la précarité. Elle est un leurre : la réduction massive d'effectifs est simplement reportée ; l'effort considérable demandé aux agents dans la prochaine Convention Tripartite vise à justifier une future baisse drastique d'effectifs ; tous les mécanismes mis en place par la DG (télétravail, 1agent/1ordi, recours à la clause de mobilité, dématérialisation, intelligence artificielle, recours aux CDD, etc.) visent à la flexibilité, la précarité, et finalement la suppression d'emplois.

La CGT revendique le recrutement de CDI pour réaliser toutes nos missions au service des usagers, la constitution d'équipes mobiles ou volantes constituées d'agents volontaires pour pallier les absences, et la titularisation des collègues en situation de précarité.

Entrez en Résistance !

Votez et faites voter CGT aux élections professionnelles Pôle emploi

(28 octobre - 8 novembre 2019)